



RECU EN PREFECTURE

Le 09 novembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221103-D006984I0-DE

Publié le : 09/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 novembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 octobre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 14), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 3), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Agnès MARTIN

Étaient absents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Anne BENEDETTO, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Ludovic FAGAUT à Mme Marie LAMBERT, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 2 incluse)

OBJET : 20 - Subventions à des associations sportives

Délibération n° 2022/006984

Subventions à des associations sportives

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	19/10/2022	Favorable unanime

Résumé :

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subventions aux associations sportives bisontines.

1- Programmes « Manifestations Sportives - Subventions exceptionnelles »

1-1 Manifestations Sportives

- Besançon BMX

1 000 €

Organisation le 14 octobre dernier d'un Open night de BMX sur la piste du complexe sportif du Rosemont.

Après des finales de coupe de France et avant un championnat d'Europe en 2023, le Besançon BMX confirme son engagement dans le développement de la discipline en proposant régulièrement au public bisontin des compétitions d'envergure nationales ou internationales.

Le montant de subvention proposé est identique à celui de 2021

1-2 Subventions exceptionnelles

- Sporting Club des Clairs Soleils

700 €

Soutien à l'activité de maintien et remise en forme mise en place par l'association à destination des habitants et habitantes du quartier.

- La Souche BMX

5 000 €

Association locale engagée dans le développement du BMX freestyle ayant conduit à l'accueil du FISE dans cette discipline, La Souche est également intégrée dans le collectif d'association mobilisé dans la création du CCUB, sous la coordination de l'ASEP. Ainsi, ce projet construit sur le principe de la création par les pratiquants de leurs propres modules a nécessité un investissement initial d'environ 35 k€, largement minoré grâce à la participation des adhérents à cette construction collective (un module comme celui existant actuellement au CCUB est estimé à plus de 100 000 €).

Aujourd'hui, la poursuite du développement de la discipline et l'ouverture aux non-initiés nécessite de nouveaux investissements pour renforcer la durabilité du module de réception et procéder à l'acquisition de vélos BMX freestyle (4 k€) mis à disposition des nouveaux pratiquants.

Il est proposé d'accompagner cette dynamique qui fédère et encadre de nombreux jeunes bisontins à hauteur de 5 000 € répartis comme suit : 2 000 € pour l'acquisition de vélos BMX freestyle et 3 000 € destinés à l'amélioration et la sécurisation du module de réception.

- MJC Clairs Soleils

2 500 €

Le Conseil Municipal du 19 mai dernier a attribué une subvention exceptionnelle de 2 500 € à Kick Boxing Clairs Soleils pour l'acquisition de matériel sportif. Cette structure développe depuis plusieurs années ses activités au bénéfice des jeunes habitants et habitantes du quartier (une centaine d'adhérents).

Le collectif Kick Boxing Clairs Soleils a différé son projet de constitution d'une association à 2023 et demeure une section de la MJC des Clairs Soleils. Dans ces conditions, il convient de réattribuer la subvention proposée au Conseil Municipal du 19 mai 2022 à la MJC des Clairs Soleils pour la conduite du projet de Kick Boxing Clairs Soleils.

- PSB Judo 4 000 €
Club emblématique bisontin, le PSB Judo compte près de 350 licenciés dont 85 % ont moins de 18 ans. Les effectifs ont été impactés par la crise COVID (baisse de 30 % par rapport à 2019), et l'association est en consolidation de son projet associatif. Pour y parvenir, un appui administratif et sportif est mobilisé que la Ville de Besançon accompagne pour assurer un fonctionnement pérenne du club.

- Besançon Association Patinage Artistique 2 500 €

- Besançon Doubs Hockey Club 2 500 €

Le report de l'ouverture de la patinoire de mi-août à mi-septembre (mise en glace repoussée) a perturbé le début de saison des associations de sports de glace, Besançon Doubs Hockey Club et Besançon Association Patinage Artistique.

L'annulation de stages de rentrée, la délocalisation d'entraînements à Dijon ont généré des pertes de recettes et coûts supplémentaires.

Il est proposé dans le présent rapport une subvention exceptionnelle de 2 500 € à ces deux associations pour compenser financièrement en partie ce report d'ouverture de la patinoire.

- Amicale Motocycliste du Doubs 1 000 €
Bob Bardot pilote bisontin a été sacré double champion de France de la Montagne en Superbike et Supersport. Il est proposé dans ce rapport de valoriser ses deux titres et d'accompagner son team dans la quête de nouvelles victoires dans la discipline.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 19 200 €, sera prise en charge de la façon suivante :

- 11 700 € sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.40.6574.0022109.20300
- 7 500 € sur les crédits existants de la ligne de crédit 204.40.20421.00506.20300

2 - Programme « Animations Sportives »

2-1 Vital été 2022

Vital'été 2022 constitue la première saison de fonctionnement Post-covid incluant les évolutions expérimentées au cours de la crise sanitaire, à savoir :

- Un déploiement continu sur 2 sites :
 - o Le Site de la Malcombe (Complexe sportif Michel Vautrot)
 - o La Forêt de Chailluz
- Le développement d'une offre complémentaire pour les activités nautiques et l'équitation
- Une participation sur inscription s'effectuant en ligne et via l'application dédiée *Sport à Besançon*.

Pour cette saison 2022, 23 237 personnes se sont inscrites à Vital'été, sur 42 jours d'ouverture, soit une moyenne de 553 personnes chaque jour tous sites confondus.

Vital'été a conservé une mobilisation associative importante. Ainsi, pour soutenir cette présence des structures sportives, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes relatives aux interventions réalisées dans le cadre de Vital'été 2022 (complément en régularisation de la délibération spécifique à Vital'Été présentée au CM de juin 2022) :

- Besançon Bisons	300 €
- Décoche Bisontine	3 000 €
- Etrier Bisontin	1 000 €
- La Française	800 €
- SNB Aviron	900 €
- SNB Canoé	2 300 €

En cas d'accord, la dépense concernant Vital été 2022, soit 8 300 €, sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.40.6574.0022111.20300.

2-2 Tout Besançon Bouge 2022

La Ville de Besançon, en partenariat avec le tissu associatif local a organisé le 25 septembre dernier la quatrième édition de « Tout Besançon Bouge ».

La mobilisation des clubs bisontins a contribué à la réussite de cette manifestation qui a attiré un nombreux public venu s'initier en famille à diverses activités sportives. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations présentes :

- Aikido Besançon Kazoku	400 €
- ASEB	400 €
- Balise 25	400 €
- Cobra Savate Club	400 €
- DOJO Franc Comtois	400 €
- Doubs Paddle	400 €
- Doubs Sud Athlétisme	400 €
- Entre-Temps escalade	1 000 €
- Indépendante Comtoise	200 €
- AFFC Aikibudo	400 €
- Slack Passion	400 €
- BUC Escrime	400 €
- Olympique de Besançon	400 €
- Yin Yang	400 €
- Ultimate Club Vesontio	400 €
- Volant Bisontin	400 €

En cas d'accord, la dépense concernant « Tout Besançon bouge », soit 6 800 €, sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.40.6574.0022113.20300.

2.3 Aide à l'emploi d'éducateurs sportifs

Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'éducateurs sportifs salariés. La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'un volume horaire consacré par les cadres sportifs des clubs dans différentes actions d'animation portées par la Ville, plus particulièrement les interventions dans le cadre des parcours sportifs proposés aux écoles primaires bisontines en partenariat avec l'Inspection Académique.

Ce volume horaire défini chaque début de saison avec les clubs est dédié à l'élaboration et la préparation d'un projet de cycle, à la participation aux réunions d'information et de bilan, aux interventions dans le temps scolaire, ou encore à l'encadrement de stages pendant les vacances scolaires.

Vous trouverez le détail de ce volume horaire dans les conventions annexées au présent rapport.

Il est proposé l'attribution de subventions à ces associations pour la saison 2022-2023.

Ces subventions feront l'objet du versement d'un premier acompte en novembre 2022. Le solde sera ensuite versé en fin d'année scolaire 2022-2023.

	Subvention 2022/2023	Acompte 2022
- Amicale Cycliste Besançon	2 800 €	2 000 €
- Besançon Association Patinage Artistique	1 400 €	1 000 €
- Cercle Pugilistique Bisontin	4 500 €	3 000 €
- Doubs Sud Athlétisme	2 500 €	2 000 €
- Besançon BMX	1 900 €	1 200 €
- Olympique Besançon	3 750 €	2 500 €
- Indépendante Comtoise	3 000 €	2 250 €
- Le DOJO Franc Comtois	2 750 €	2 000 €
- Besançon Doubs Hockey Club	2 200 €	1 600 €
- Comité du Doubs Tennis de Table	2 750 €	2 000 €
- Volant Bisontin	3 750 €	2 500 €
- Entre-Temps	3 000 €	2 000 €
- Association Sportive Besançon Patinage	1 400 €	1 000 €
- Orchamps Palente AS	2 500 €	2 000 €

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique sportive en soutien aux actions mêlant sport et handicap, la Ville de Besançon soutient les acteurs associatifs mobilisant du personnel pour développer cette thématique. Il est ainsi proposé le versement de la subvention suivante :

- Comité régional Handisport 4 000 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 31 050 €, sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.40.6574.0022114.20300.

2.4 Dispositif Bouge +

Le dispositif Bouge+ porté par l'association éponyme est développé par un collectif multipartenaire dont l'USEP et l'Education nationale dans le cadre de la cité éducative. Concernant le territoire de Planoise, ce projet sportif mobilise principalement les associations sportives majeures dans le cadre de leur contrat de développement sportif.

La Française de Besançon, est elle aussi engagée dans ce projet mais non soutenue par un CDS. Il est donc proposé d'accompagner cette association à hauteur de 2 000 € pour sa participation à ce dispositif.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 2 000 €, sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.40.6574.0022113.20300.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes et autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions et avenants avec le Comité Régional Handisport et les différents clubs bénéficiant d'une aide à l'emploi :

- Manifestations sportives / subventions exceptionnelles :
 - o 1 000 € à Besançon BMX
 - o 700 € à Sporting Club Clairs Soleils
 - o 2 500 € à MJC Clairs Soleils
 - o 2 500 € à Besançon Doubs Hockey Club
 - o 2 500 € à Besançon Association Patinage Artistique
 - o 4 000 € à PSB Judo
 - o 5 000 € à la Souche BMX
 - o 1 000 € à Amicale Motocycliste du Doubs

- Programme « Animations Sportives » :

Vital été 2022

- Besançon Bisons	300 €
- Décoche Bisontine	3 000 €
- Etrier Bisontin	1 000 €
- La Française	800 €
- SNB Aviron	900 €
- SNB Canoé	2 300 €

Tout Besançon Bouge 2022

- Aikido Besançon Kazoku	400 €
- ASEB	400 €
- Balise 25	400 €
- Cobra Savate Club	400 €
- DOJO Franc Comtois	400 €
- Doubs Paddle	400 €
- Doubs Sud Athlétisme	400 €
- Entre-Temps Escalade	1 000 €
- Indépendante Comtoise	200 €
- AFFC Aikibudo	400 €
- Slack Passion	400 €

- BUC Escrime	400 €
- Olympique de Besançon	400 €
- Yin Yang	400 €
- Ultimate Club Vesontio	400 €
- Volant Bisontin	400 €

Aide à l'emploi d'éducateurs sportifs

Acompte 2022

- Amicale Cycliste Besançon	2 000 €
- Besançon Association Patinage Artistique	1 000 €
- Cercle Pugilistique Bisontin	3 000 €
- Doubs Sud Athlétisme	2 000 €
- Besançon BMX	1 200 €
- Olympique Besançon	2 500 €
- Indépendante Comtoise	2 250 €
- Le DOJO Franc Comtois	2 000 €
- Besançon Doubs Hockey Club	1 600 €
- Comité du Doubs Tennis de Table	2 000 €
- Volant Bisontin	2 500 €
- Entre-Temps	2 000 €
- Association Sportive Besançon Patinage	1 000 €
- Orchamps Palente AS	2 000 €
- Comité Régional Handisport	4 000 €

Dispositif Bouge +

- La Française de Besançon	2 000 €
----------------------------	---------

Mme Annaïck CHAUVET (1) et M. Hasni ALEM (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

La Secrétaire de séance,



Agnès MARTIN,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 3

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.